

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 FÉVRIER 2025**

**001/2025**

Le trois février deux mil vingt-cinq, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Mr CARPENTIER Éric, le Maire.

**Étaient présents** : ANCEL Valérie, BARRE Karine, BEUX Thomas, CARPENTIER Éric, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, JEGAT Yann, LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, SAILLARD Sophie

**Absent** :

**Absent excusé** : PLANQUAIS Pascale (pouvoir à Dambry Céline)

**Secrétaire de séance** : MALANDAIN Élodie

**Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité**

.....

**✚ ACCEPTATION DES INDEMNITÉS SINISTRES**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**✚ ALIÉNATION DE GRÉ A GRÉ DE BIENS IMMOBILIERS**

Le conseil à l'unanimité, délègue à Mr le Maire le choix de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600.00 euros.

**✚ CARTE DES CAVITÉS**

Après présentation de la carte des cavités, après des explications des tenants et des aboutissants Le conseil, à l'unanimité, valide celle-ci.

**✚ RENOUVELLEMENT CONVENTION SDE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le SDE pour le prochain groupement d'achat d'électricité.

**✚ SUBVENTION MAYOTTE**

Suite au ressentie catastrophe survenue à Mayotte, le maire propose d'aider à la reconstruction. Après débat, le conseil accepte, à l'unanimité de verser 500.00€.

## **✚ GÎTE : MODIFICATION TARIFS ET DATE HAUTE ET BASSE SAISON**

Après un premier bilan sur la location du gîte, il s'avère que les dates de haute et basse saison ne sont pas correctes.

La haute saison démarre du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 septembre.

Les nouveaux tarifs avec une augmentation de 5% et les nouvelles dates de basse et haute saison seront défini comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

	Du 1 <sup>er</sup> /01 au 30/03/2026	Du 1 <sup>er</sup> /04 au 30/09/2026	Du 1 <sup>er</sup> /10 au 31/12/2026
1 semaine – 7 nuits	1080.00€	1543.00€	1080.00€
week-end- 2 nuits	463.00€	551.00€	463.00€
Week-end – 1 nuit avec salle	342.00€	386.00€	342.00€

Le conseil accepte à l'unanimité le changement des nouvelles dates ainsi que des nouveaux tarifs.

## **✚ INSTALLATION DE LA BOITE A LIVRE ET DES PANNEAUX**

Le conseil décide de mettre la boîte à livre le long du parking de la mairie.

Il est prévu également de mettre nos totems avec les anciennes cartes postales le long des routes.

## **✚ INFORMATION SUR LE DISPOSITIF « TOP LA » DU DÉPARTEMENT**

Cette aide peut atteindre jusqu'à 400 euros.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à effectuer au moins 40 heures de bénévolat auprès d'une association loi 1901, d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'une commune ou d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) situé en Seine-Maritime.

Conditions :

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Résider en Seine-Maritime
- Présenter un seul projet par jeune
- Réaliser 40 heures de bénévolat dans une structure d'accueil de la Seine-Maritime
- Les projets doivent être en lien avec la mobilité, la formation ou les études.

Documents à fournir pour le dépôt de la demande

- Carte d'identité du jeune
- Devis du projet (daté de moins de 3 mois) au nom du jeune
- Justificatif de domicile de plus de 6 mois
- Si le justificatif de domicile n'est pas au nom du jeune : attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeur.

Documents à fournir après la réalisation des 40 heures
--

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Facture acquittée d'au moins 400€ pour le projet</li><li>• Attestation confirmant la réalisation des 40 heures d'engagement</li><li>• RIB au nom du jeune</li></ul> |
|---|

Ce dispositif vise à encourager l'engagement citoyen des jeunes tout en soutenant leurs projets personnels dans des domaines essentiels comme la mobilité, la formation ou les études

 **DÉBAT BUDGÉTAIRE**

Le maire présente des dispositions prévues par la loi de finance

- Baisse du taux de FCTVA de 16.404% à 14.85%, plus de remboursement de FCTVA en fonctionnement. L'ensemble occasionne une perte de près de 10 000€.
- Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points, encore une perte d'excédent de 4 000€.

Face à ce constat, le maire propose une augmentation des taux d'imposition de 5%

Avis favorable du conseil qui dit que l'on n'a pas le choix.

 **PARC DES BOUCLES DE SEINE**

La commune de Croix-Mare pouvant entrer dans le périmètre « participe à l'élaboration de la charte 2029/2045 », outre le maire, il faut une 2<sup>ème</sup> personne.

- Karine Barre accepte d'être cette personne.

 **INFORMATIONS DIVERSES**

Aucune

Fin de la réunion à 22h20